

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MARS 2020

Nbre de conseillers en exercice : 11
Nbre de conseillers présents : 8 et 9 à partir de 19h10
Nbre de pouvoirs : 1 à partir de 19h10
Date de convocation : 02 MARS 2020
Date d'affichage : 02 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le six du mois de mars à dix-huit heures et quarante-sept minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire.

Présents : DUCAMIN Mathias, BORDIER Olivier, LAFFARGUE Jean Louis, LAVIE Gilbert, HIPPOLYTE Josiane, VIZOSO Karine, PUCHEU Mireille, FONTAGNERES Emily, BROUARD-COSSET Virginie (arrivé à 19h10).

Absents : MOREAU Mathieu.

Procuration : MARTIN Jérôme pour BROUARD-COSSET Virginie (à partir de 19h10).

Secrétaire de séance : LAVIE Gilbert

N° 013 : Annulation de la délibération 002/2020

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contact pris avec la Préfecture, cette dernière a rappelé que l'autorisation donnée par le Conseil est plafonnée à 25 % des dépenses d'équipement inscrites au budget précédent et elle doit être précise (numéro de comptes et ventilation d'opérations). Ne donnant aucune ligne budgétaire et le renouvellement du mandat approchant, la délibération 002/2020 devient caduque. Il revient donc au Conseil de l'annuler ou de la refaire.

M le Maire propose :

d'ANNULER la délibération 002/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération 002/2020

N° 014 : Examen et vote du Compte de Gestion 2019

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par M le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le Compte Administratif.

M le Maire propose :

de VOTER le Compte de Gestion 2019, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte de Gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 15 : Vote du Compte Administratif 2019
--

Présentation par M. le Maire du Compte Administratif 2019. M. LAVIE est désigné pour remplacer le Maire durant le vote. M. le Maire sort de la pièce le temps du vote.

Le Compte Administratif se traduit comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	263 881,00
	Réalisé :	70 251,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	263 881,00
	Réalisé :	83 688,94
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	233 485,00
	Réalisé :	114 394,65
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	233 485,00
	Réalisé :	155 870,76
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	13 437,71
Fonctionnement	41 476,11
Résultat global	54 913,82

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2019 et **ARRÊTE** ainsi les comptes.

N° 16 : Affectation des résultats 2019

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 le 06 mars 2020.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	41 476,11
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	41 476,11
-un excédent d'investissement de :	13 437,71
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	13 437,71

M le Maire propose

d'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	41 476,11
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	41 476,11

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	13 437,71
--	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme proposé par M le Maire.

N° 17 : Examen et vote du Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe Assainissement

Le Maire expose aux membres du conseil municipales que le Compte de Gestion est établi par M le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le Compte Administratif.

M le Maire propose :

de VOTER le Compte de Gestion 2019 du budget annexe assainissement, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte de Gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 18 : Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Assainissement
--

Présentation par M. le Maire du Compte Administratif 2019. M. LAVIE est désigné pour remplacer le Maire durant le vote. M. le Maire sort de la pièce le temps du vote.

Le Compte Administratif se traduit comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	18 848,00
	Réalisé :	55,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	18 848,00
	Réalisé :	1256,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	34 052,00
	Réalisé :	12 875,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	34 052,00
	Réalisé :	8 035,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	1 201,00
Fonctionnement	-4 840,10
Résultat global	-3 639,10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2019 et **ARRÊTE** ainsi les comptes.

Mme BROUARD-COSSET Virginie arrive à 19h10 avec un pouvoir de M MARTIN Jérôme

N° 19 : Affectation des résultats 2019 Budget Annexe Assainissement
--

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 le 06 mars 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	4 840,10
-un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 840,10
-un excédent d'investissement de :	1 201,00
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 201,00

M le Maire propose

d’AFFECTER le résultat d’exploitation de l’exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D’EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DEFICIT	4 840,10
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	4 840,10

RESULTAT D’INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 1 201,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2019 comme proposé par M le Maire.

N° 20 : Recrutement Contrat PEC

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) à compter du 09 mars 2020 afin d’exercer les missions de cantinière et d’entretien des locaux municipaux.

Le CUI-PEC est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s’adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d’accès à l’emploi.

Le temps de travail serait fixé à 24 heures par semaine.

La rémunération serait calculée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 12 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l’employeur et Pôle Emploi.

M LAVIE Gilbert précise que ce contrat n’est plus pris en charge par le Département mais par Pôle Emploi et que le remboursement passe d’une prise en charge de 60% à 45% du salaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement d'un agent en CUI-PEC,

PRÉCISE que ce contrat sera d’une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 12 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre Pôle Emploi et la Commune, que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine,

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d’heures de travail.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement,

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

N° 21 : Modification du poste d'adjoint administratif pour réduction d'activité
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de modifier la délibération 004/2020 en diminuant le temps de travail hebdomadaire de l'emploi temporaire à temps non complet d'adjoint administratif, pour la période du 09 mars 2020 au 30 avril 2020, de 10 heures/semaine à 8 heures/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le temps de travail hebdomadaire de l'emploi temporaire à temps non complet d'adjoint administratif à raison de 8 heures/semaine.

N° 22 : Plan de financement rénovation logement communal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,
Que la commune s'est engagée dans une opération de rénovation du logement communal .Les travaux rentrent dans le cadre d'une réhabilitation et comprendront notamment :

-Réfection de la toiture.

-Rénovation de l'isolation intérieure.

-Rénovation et réaménagement de l'intérieur. (Électricité, plomberie, plâtrerie...)

Il précise que ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation et non d'un permis de construire.

Entendu la présentation du projet définitif,

Vu le plan de financement ci-dessous exposé :

Dépenses :	Montant HT
- Travaux	107 937.47€
TOTAL DES DEPENSES*	107 937.47€
Recettes :	
- Subventions:	
* Département	18 870€
* DETR	25 160€
* CCLO	31 953.735€
- Fonds propres communaux :	
* Autofinancement	31 953.735€
TOTAL DES RECETTES*	107 937.47€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet définitif présenté par Monsieur le Maire.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel prévoyant une subvention au titre de la DETR, du Département et des fonds de concours de la CCLO sur le montant des travaux hors taxes, à laquelle viendront s'ajouter l'autofinancement communal et un emprunt, ainsi que les participations de toute autre collectivité ou Organisme.

DIT que le présent plan de financement prévisionnel sera réévalué en fonction des participations allouées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

N° 23 : Plan de financement rénovation salle communale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,
Que la commune s'est engagée dans une opération de rénovation de la salle communale.
Vu le plan de financement ci-dessous exposé :

<u>Dépenses :</u>	<u>Montant HT</u>
- Travaux	124 478,38 €
<i>Total des Dépenses</i>	124 478,38 €
<u>Recettes :</u>	<u>Montant :</u>
- Subventions :	
• Département	15 796,00 €
• DETR	30 396,90 €
• CCLO	39 156,24 €
- Fonds propres communaux :	
• Autofinancement	39 156,24 €
<i>Total des Recettes</i>	124 478,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement définitif prévoyant une subvention au titre de la DETR, du Département et des fonds de concours de la CCLO sur le montant des travaux hors taxes, à laquelle s'est ajouté l'autofinancement communal et un emprunt.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Divers :

- Il est signalé que le chemin Bareilles est fortement dégradé.
- Il est signalé diverses chutes d'arbres du fait des tempêtes du lundi 2 mars et mardi 3 mars 2020.
- Il est signalé qu'un poteau téléphonique chemin Crauste est endommagé.
- Il est demandé de recontacter les entreprises pour des devis concernant le mur du cimetière.
- Il est indiqué que pour la tonte de l'école et du cimetière de nouveaux devis ont été demandés.
- Un échange a eu lieu concernant l'installation des compteurs Linky.
- Un point sur l'école a été fait.

La séance est clôturée à 19h59.